

Family Law Information Centre

Providing help in
understanding family
law procedures.



What is the Family Law Information Centre (FLIC)?

The Family Law Information Centre (FLIC) is an office of the Court Services Branch of the Yukon Department of Justice that provides information on family law issues and court procedures.

Services provided by the FLIC are free to the public. Anyone who needs information about Yukon family law matters can use the centre, but it is important to understand and remember that FLIC staff members do not take the place of a lawyer. You are responsible for your own case.

How can we help?

- We can give you information on family law.
- We provide various publications on family law matters, including self-help guides.
- We can calculate child support, spousal support and perform the standard of living test.
- We can offer some help with completing court forms.
- We provide computers for public use to research family law matters and to access and prepare court forms.
- We can notarize your court forms.
- We can provide referrals to other organizations and agencies.
- We maintain a lending library of books and videos on family law issues

What the FLIC cannot do:

- We cannot provide legal advice. For legal advice, you must see a lawyer.
- We cannot tell you what to say in your court forms or what to say in court.
- We cannot complete any part of the court forms for you.
- We cannot recommend a legal strategy.
- We cannot represent you or appear in court.
- We cannot file your forms with the court.
- We cannot serve forms on the other party.

An important caution:

The staff members at the FLIC do not take the place of a lawyer. There is no attorney-client relationship between you and the staff. You are strongly encouraged to seek the services of a lawyer for legal advice and strategy.

Address:

Box 2703 (J-FLIC)
Andrew A. Philipsen Law Centre
(Ground Floor)
2134 Second Avenue
Whitehorse, Yukon Y1A 2C6

Hours:

Monday – Friday, 9:00 am – 4:00 pm,
excluding holidays

Phone: (867) 456-6721 or toll free (in Yukon)
1-800-661-0408, local 6721

Fax: (867) 456-6105

Website: www.yukonflic.ca

Email: FLIC@gov.yk.ca

Le Centre d'information sur le droit de la famille (CIDF)

Pour vous aider à
comprendre les procédures
du droit de la famille.



Qu'est-ce que le Centre d'information sur le droit de la famille?

Le Centre d'information sur le droit de la famille (CIDF) est un bureau de la Direction des services judiciaires du ministère de la Justice du Yukon qui fournit des renseignements sur les questions et les procédures judiciaires relatives au droit de la famille.

Les services du CIDF sont offerts gratuitement au public. Quiconque a besoin de renseignements à propos du droit de la famille au Yukon peut utiliser le Centre, mais il est important de bien comprendre et de garder à l'esprit que le personnel du CIDF ne peut pas remplacer un avocat. Vous êtes responsable de votre propre cas.

Comment pouvons-nous vous aider?

- Nous pouvons vous donner des renseignements sur le droit de la famille.
- Nous distribuons diverses publications sur les questions liées au droit de la famille, dont plusieurs guides pratiques.
- Nous pouvons calculer le montant des pensions alimentaires pour enfants et pour conjoint et effectuer la comparaison du niveau de vie.
- Nous pouvons offrir de l'aide pour remplir les formules de la cour.
- Nous mettons des ordinateurs à la disposition du public, qui peut ainsi faire des recherches sur le droit de la famille, avoir accès aux formules de la cour et préparer ces documents.
- Nous pouvons authentifier les formules qui doivent être déposées auprès de la cour.
- Nous pouvons orienter les personnes vers d'autres bureaux ou organismes.
- Nous tenons à jour une bibliothèque de prêt de livres et de vidéos sur le droit de la famille.

Ce que le CIDF ne peut pas faire :

- Nous ne pouvons pas vous donner des conseils juridiques. Pour cela, vous devez voir un avocat.
- Nous ne pouvons pas vous indiquer quoi inscrire sur les formules de la cour ni quoi dire en cour.
- Nous ne pouvons pas remplir, en tout ou en partie, une formule de la cour à votre place.
- Nous ne pouvons pas vous recommander une stratégie juridique.
- Nous ne pouvons pas vous représenter ni comparaître en cour.
- Nous ne pouvons pas déposer vos formules à la cour.
- Nous ne pouvons pas signifier les documents à l'autre partie.

Avis important :

Les services offerts par les employés du CIDF ne peuvent pas remplacer les services d'un avocat. Il n'y a pas de relation client-avocat entre vous et notre personnel. Nous vous encourageons fortement à demander les services d'un avocat pour obtenir une consultation juridique et développer une stratégie.

Adresse :

C.P. 2703 (J-FLIC)
Édifice de droit Andrew-A.-Philipsen
(Rez-de-chaussée)
2134, 2^e Avenue
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi,
de 9 h à 16 h, sauf les jours fériés

Téléphone : 867-456-6721 ou, sans frais
(au Yukon), 1-800-661-0408, poste 6721

Télécopieur : 867-456-6105

Site Web : www.yukonflic.ca

Courriel : FLIC@gov.yk.ca/fr